

=====
:: Enviro Mille-Îles ::
Bulletin de liaison #2
Février 2008
=====

Thèmes abordés dans cette édition

Affaires associatives :

- > Enviro Mille-Îles reconnu officiellement par la ville de Bois-des-Filion
- > Prochaine réunion du CA
- > Administrateur-trice recherchéE

Dossiers environnementaux :

- > Conservation de la forêt du Grand Coteau à Lorraine
- > Pistes cyclables à Rosemère, surveillons la Route Verte

Enviro Mille-Îles reconnu officiellement par la ville de Bois-des-Filion

Le 11 décembre 2007 restera une date importante pour les membres d'Enviro Mille-Iles. En effet, c'est à cette date que notre organisme a été officiellement reconnu par la ville de Bois-des-Filion. Après 7 ans d'existence, c'est la première fois que nous recevons un tel appui par une municipalité.

Pour lire le communiqué: http://www.enviromilleiles.org/files/EMI.Remerciement_BDF.pdf

Prochaine réunion du CA

Les membres d'Enviro Mille-Îles sont désormais invités à participer aux prochaines réunions du Conseil d'administration. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les dossiers défendus par notre organisation, et participer à l'avancement des causes environnementales qui nous tiennent à coeur. Idéalement, avisez-nous par courriel de votre intention d'être présent.

Vous n'êtes pas encore membre d'Enviro Mille-Îles? Ce sera l'occasion idéale de le devenir. Vous pouvez à cette fin remplir notre formulaire en ligne que vous retrouverez à cette adresse:

<http://www.enviromilleiles.org/membres>

:: Logistique ::

Date: Jeudi le 21 février, 19h30

Lieu: Centre des Loisirs de Bois-des-Filion; 394, Édouard-Lafortune (Bois-des-Filion.

Pour se rendre, emprunter la 36e ave nord (au coin de la brochette BDF)

Carte de l'emplacement: <http://maps.google.com/maps?>

[f=q&hl=fr&geocode=&time=&date=&ttype=&q=394+%C3%A9douard+lafortune,+bois-des-filion,+qc&sll=37.0625,-95.677068&sspn=50.02446,81.738281&ie=UTF8&z=16&iwloc=cent&om=1](http://maps.google.com/maps?f=q&hl=fr&geocode=&time=&date=&ttype=&q=394+%C3%A9douard+lafortune,+bois-des-filion,+qc&sll=37.0625,-95.677068&sspn=50.02446,81.738281&ie=UTF8&z=16&iwloc=cent&om=1)

Administrateur-trice recherchéE

Suite à la démission d'une personne impliquée avec nous depuis des années, mais trop occupée, nous comptons un poste vacant à combler sur notre Conseil d'Administration. Nous nous réunissons une soirée par mois et entre les rencontres vous offrez votre temps selon votre convenance... Êtes-

vous intéressé-e ? Manifestez-vous !

Conservation de la forêt du Grand Coteau à Lorraine

:: Un pas vers la création d'un parc intermunicipal ::

Nous tenons à féliciter le maire et les membres du conseil municipal de Lorraine pour leur initiative visant à protéger une partie significative de la Forêt du Grand Coteau. Ce sont près de 21 hectares que Lorraine ajoutera aux 11,5 hectares déjà conservés sur le territoire de Rosemère. Cette démarche est un pas de plus vers la création d'un parc intermunicipal, ce à quoi les villes de Lorraine, Rosemère et Blainville s'étaient engagées avant les dernières élections municipales.

Enviro Mille-Îles travaille sur le dossier de cet écosystème de grande importance depuis la création de l'organisme. Rappelons que c'est plus de 7500 citoyens qui ont signé la pétition réclamant la conservation de la Forêt du Grand Coteau.

Pour lire le communiqué: http://www.enviromilleiles.org/files/EMI.communique_FGC.oct07.pdf

De l'information supplémentaire sera graduellement ajoutée sur cette page:

<http://www.enviromilleiles.org/fgc>

Pistes cyclables à Rosemère, surveillons la Route Verte

Lorsqu'Enviro Mille-Îles a proposé à la ville de Rosemère d'augmenter son réseau de pistes cyclables, les représentants municipaux ont fait valoir qu'ils se concentraient d'abord sur la complétion de la Route Verte. C'est en effet un dossier prioritaire qui permettra de raccorder Rosemère au réseau déjà en place dans les villes avoisinantes.

Nous avons appris qu'une autorisation du MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) était nécessaire étant donné qu'une partie du sentier cyclable doit être aménagé dans la bande de protection riveraine d'un milieu humide qui possède un lien hydrologique de surface avec la rivière aux chiens (au bout de la rue de Langloiserie).

Le certificat d'autorisation a été émis le 16 octobre 2007. Bien que nous soyons satisfaits de la fin des procédures dûment effectuées, permettant ainsi la poursuite des travaux, la consultation du rapport d'analyse du MDDEP nous incite à rester vigilants sur certaines conclusions qui y sont énoncées:

- Des travaux de compensation (renaturalisation d'une partie du site) doivent être effectués sur une surface de 1400 m²;
- Des barrières à sédiments devraient être installées durant toute la période des travaux d'excavation;
- La machinerie ne doit pas circuler dans le milieu humide;

La préservation des milieux humides est essentielle, même lorsque ceux-ci sont de petite taille. Ces milieux fournissent une protection et une source d'alimentation inestimable à plusieurs espèces, en particulier à la faune aviaire régionale et migratrice.

=====

:: Enviro Mille-Îles ::

<http://www.enviromilleiles.org>

info@enviromilleiles.org

=====